

Maire de MEURS

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

pour (1) :

- SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (S.C.O.T.)
- PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)
- CARTE COMMUNALE
- INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
- DÉLIMITATION DES ZONES D'ASSAINISSEMENT (COLLECTIF OU NON COLLECTIF), DES ZONES NÉCESSITANT DES MESURES DE MAÎTRISE DU DÉBIT, DE L'ÉCOULEMENT, DE LA COLLECTE OU DU STOCKAGE DES EAUX PLUVIALES.
- ALIÉNATION
- SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES - SRADDET.
- AUTRES :

relatif à :

Enquête publique relative
aux modifications n°19, 20 et 21
du Plan local d'urbanisme de
la commune de MEURS

(1) Cocher la case correspondante

OBJET DE L'ENQUÊTE

Modification n° 19-20 et 21 du PLU de Neude.

ARRÊTÉ D'OUVERTURE D'ENQUÊTE

Arrêté n° 254-2023 en date du :

de : Mairie le Haut de Neude.

(1)

de :

(1)

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

M. SIRVENS Jacques.

Président de la

commission d'enquête :

Membres titulaires :

M.

qualité

M.

qualité

M.

qualité

M.

qualité

M.

qualité

Membres suppléants :

M.

qualité

M.

qualité

M.

qualité

M.

qualité

Durée de l'enquête : 33 jours consécutifs.

Date d'ouverture : 30 octobre 2023

Date de clôture : 1^{er} décembre 2023.

Siège de l'enquête : Mairie de Neude.

Lieux, jours et heures de consultation du dossier d'enquête :

CE REGISTRE D'ENQUÊTE (art. R123-13 du code de l'environnement)

comportant : feuillets non mobiles est coté et paraphé par le Commissaire enquêteur

ou un membre de la commission d'enquête est destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi

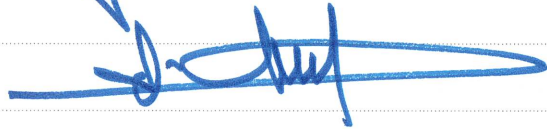
être adressées par correspondance au nom du Commissaire enquêteur ou du Président de la commission d'enquête

Lundi 30 Octobre 2023

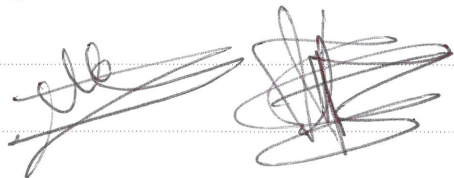
Monsieur André VIGAR

Propriétaire de la parcelle 67, j'envisage une
renovation concernant l'emplacement numéro 44
pour lequel je n'ai pu obtenir aucune information
plus précise que celle fournie sur le site de la
Commune.

Je suis finalement opposé à ce projet qui
met en cause l'aspect du cadastre en
cours et pour lequel je vous adresse
un avis.



(Indivision) Monsieur FILBAS Noël et Mme Vieilledent Josette
Propriétaires des parcelles BP 527 et AH 262
Nous sommes venus nous renseigner sur les modifi-
cations du PLU. Nous avons constatés que notre
demande de modification du PLU en date du
15 Février 2022 a bien été prise en compte pour
la parcelle BP 525 mais non pour les parcelles
BP 527 et AH 262. - Nous tenons à vous faire
observer que ces 2 zones réservées ont été
mise en place depuis des dizaines d'années sans
aucun travaux effectués à ce jour.
Nous demandons donc que ces emplacements
réservés soit supprimés et que ces parcelles
soient classées en zones constructibles.




M^{me} J^W ALLE Christian - CHARBRIIS -
RÉUN SÈIGNEMENTS PRIS : PAS DE
PRÉCISION SUR LE DÉVÉNIR DES TERRAINS
PROCHES DE CHEZ NOUS

M^e ARGENTZ CHRISTIAN

J'ai procédé ce jour à un premier examen
de plusieurs documents disponibles, notamment
commentés par N^e E commentaire-supplément.
Je vais procéder à un examen complémentaire
sur le site Internet de la mairie et si nécessaire
le Formulerai des observations.

Le 20/10/23.

Amichi 6 Octobre 2023

JUSTAMOND Jean Paul Prudon d. M^{me} L^{le}
D'accord avec la réservation
ERAN^o 45

Mardi 06 Novembre 2023. Boulevard Bonaparte, appartement
du Bâtiment en revente je suis venu au magasin au 4^e étage
du Terrain que j'ai en location au CD ~~produits~~. Enfin
je vais lui réserver à faire

Collety Nende Nord et RM 88. AR. h. h. h. 18000 MONTG

Le Lundi 06/11/23, Le Président et Le Secrétaire ne sont venus à la
Mairie comme prévu et j'ai écrit au président et au secrétaire que la
modification est possible que vis-à-vis de ces agents. J'ai sous condition
que les présomptions de dévénir par la Commission enquêteur n'ont
pas été

~~PA~~

Canes



~~_____~~
 Theophile Cayot propriétaire de la parcelle
 481, 482 / suis content & remplacément
 de réserve N° 44 qui pardessus tout les problèmes
 m'empêcheras de sortir de chez moi.

~~_____~~
 M. Bouchard

Mme Leule Hanguent de Buis
 propriétaire de la parcelle 481, 482, 483
 & suis content & remplacément Réserve
 N° 44 x Je suis venu de Renseigners

~~_____~~
 le 13/01/2023.

M. Guez Michel, 8 impasse Marie-Rose Bugeon.
 J'ai pris les renseignements sur la création d'espace
 réserve N° 44 de son site ? Je ferai une contribution
 écrite avant la fin de l'enquête.

~~_____~~

M. Guez Michel, 8 impasse Marie-Rose Bugeon.
 Je suis venu pour des renseignements. Je ferai une
 contribution écrite à la fin de l'enquête.

~~_____~~
 M. Guez Michel

Je suis venu m'informer mais je ne suis
 pas concerné par l'enquête d'utilité publique

M. Bouchard Joel Chauferay Ph.

concernant la location 31 chemin de la Solfanère parcelle 481,
Information concernant l'utilité et la possibilité de l'implémentation
n° 44. Contre cette création

3

Je soussigné ESTANISLAS NOUVEILLON propriétaire de la parcelle 369
située de la parcelle 481, après information, je me déclare
formellement opposé à la création d'un emplacement réservé n° 44

Estanislav Nouvellon

Je soussignée Bernadette VEDRICHES propriétaire rue des Clapiers
Spécial de Bellevue pour information concernant l'acquisition par
la Mairie de la maison et terrain de la "forêt privée".

Bernadette Vedriches

Je soussigné Marc DURAND propriétaire de la parcelle
AI 65 Chemin de la SAFRANIERE, viens de m'informer
de la création d'un emplacement réservé n° 44.

Je m'oppose à cette création. compte tenu des nuisances
que cela crée, de la configuration très pentue du
terrain, et de la possibilité de créer une sortie vers
le Nord-est du terrain, avec l'avantage de débiter
la circulation sur l'avenue Nelson Mandela et de
réduire les risques que la création du bouclage,
créera.

Marc Durand

Marc DURAND.

Dominique des MATHURES

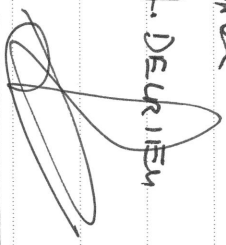
tel 07.64014184.

11120 ST MARCEL sur AVOIE.

Le jour 24 novembre 2023 L'Association Hors d'Enu dépose
un courriel comportant deux feuillets à la Honneur de
M. SIRIENS, Commissaire Enquêteur.

Pour lesocochelle

Le Président A. DEGRIGNEN



Le 11/12/2023.

Bernel Jean-Louis.

Modifications n°21 -

concernant la voie au nord. du terrain

parcelle 44 Je confirme mon accord. pour

supprimer la haie avec la partie basse.

Je profite de cette enquête pour proposer.

La suppression de la haie. chemin de châteaumont
avec. Chemin des mûles - qui me semble
sans intérêt. compte tenu de la forte pente.

du chemin des mûles. et de la proximité en partie
Basse à environ. 80m. rebat. La MRSB est le responsable.

Peut-être pour serais. chysse à ceder.

Le terrain sera pour. L'annexant d'un
fondroit sur. La parcelle 44 -

au titre il s'agit d'avoir une haie et peut
indifféremment qu'elle soit à sens unique. direction
chemin des mûles → chemin de châteaumont -



→ Modification emplacement réserve n° 20.
ER 36.

- j'espère que la voirie prévue
au bas de la parcelle 93. ne fouche.
pas au mur en pierre (angle) et
arbres centenaires - sachant que
les divisions de terrains récentes, ont dues
prévoir la largeur nécessaire - sans foucher.
à l'angle du mur - l'expropriation
coûterait très cher. des m² - - Mur pierre.
arbres ect. - - -

Malige Mathieu et Françoise ont pris connaissance
de modification du PLU

Malige

le 01/12/2023

MR CRUEFHE Sébastien

Modification : EROS

je ne suis rendu à la commission et je ne comprends en tant que propriétaire
de la parcelle BK 226 du passage de cette voie. je ne sais pas où elle
commence et où elle finit. Donc je souhaiterais avoir une vue définitive,
afin de mettre un avis favorable à ce projet.



Ce jour adressé comme pour enquête publique

ER 52 et ER 05

Cordialement M^r MAURIN Fridine
CAMPING TIVON

Le 01/12/2023.

